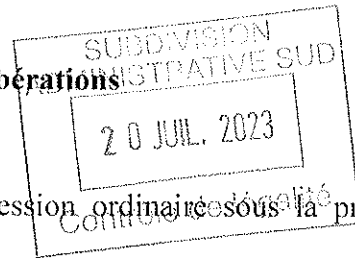




Extrait du registre des délibérations



L'an deux mil vingt-trois, le sept juillet

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal VITTORI, Maire de la commune

Nombre de membres en exercice : 23

Date de la convocation : 27 juin 2023

Présents : M. Karlheinz CREUGNET, Mme Valérie TRAHAN, Mme Valentine TOFIL, M. Henri POIROI, Mme Josiane LECHANTEUR, Mme Fabienne SANTACROCE, M. Yannick ROLLAND, Mme Brigitte CLARISSE, M. Jean-Michel LAVAL, M. Jacques CHETAH, Mme Carine THEVEDIN, Mme Aude LEGRAS, M. Hervé KIKI, Mme Sandrine LODS, M. Philippe LEMAITRE, M. Roger THEVEDIN.

Absents excusés et représentés :

M. David CARNICELLI a donné procuration à Mme Valentine TOFIL
Mme Marielle AUVRAY a donné procuration à Mme Valérie TRAHAN
Mme Odette GEORGET a donné procuration à Mme Josiane LECHANTEUR
M. Richard OLLIVIER a donné procuration à M. Karlheinz CREUGNET

Absents :

M. Jérôme SIRET
Mme Sonia MAHOSSEM

ADOPTION :

- CONTRE :
- ABSTENTION :
- POUR : 21

Délibération n° 47/2023

Objet : Autorisation de signature d'un avenant de résiliation – lot 8 marché public n° 98 2 02 22 T040 (entretien des espaces verts)

- Vu la loi n° 77/744 du 8 juillet 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- Vu la loi n° 90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce Territoire,
- Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- Vu le code des marchés publics de Nouvelle-Calédonie,
- Vu la délibération modifiée n° 424 du 20 mars 2019 portant réglementation des marchés publics,
- Vu l'acte d'engagement signé le 16 décembre 2021 par monsieur Kahui ALLAIN pour le compte de l'entreprise KREATIV PAYSAGES attributaire du lot 8 du marché public n° 98 2 02 22 T40 d'entretien des espaces verts de la commune de Boulouparis,
- Vu la demande expresse formulée par monsieur Kahui ALLAIN de mettre fin à son engagement au 1^{er} juin 2023 suite à la fermeture de son entreprise,

Exposé de motifs :

L'entreprise « Kréativ Paysages » ayant fermé, la présente délibération permet de mettre fin au lot 8 du marché public d'entretien des espaces verts. L'entretien des espaces verts prévu dans le cadre du lot 8 du marché public d'entretien des espaces verts sera réattribué prochainement, par convention.

Sur proposition du maire, le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE :**Article 1 :**

D'habiliter le maire à signer l'avenant n° 2, relatif à la résiliation du lot 8 du marché public d'entretien des espaces verts n° 98 2 02 22 T040.

Article 2 :

Le Maire et le trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et affichée à la porte de la mairie.

<i>Le maire</i> Pascal VITTORI 	<i>1^{er} adjoint</i> Karlheinz CREUGNET 	<i>2^{ème} adjointe</i> Valérie TRAHAN 	<i>4^{ème} adjointe</i> Valentine TOFILJ 
<i>5^{ème} adjoint</i> Henri POIROI 	<i>6^{ème} adjointe</i> Josiane LECHANTEUR 	<i>Conseillère municipale</i> Fabienne SANTACROCE 	<i>Conseiller municipal</i> Yannick ROLLAND 
<i>Conseillère municipale</i> Brigitte CLARISSE 	<i>Conseiller municipal</i> David CARNICELLI 	<i>Conseillère municipale</i> Marielle AUVRAY 	<i>Conseiller municipal</i> Jean-Michel LAVAL 
<i>Conseillère municipale</i> Odette GEORGET 	<i>Conseiller municipal</i> Jacques CHETAH 	<i>Conseillère municipale</i> Carine THEVEDIN 	<i>Conseiller municipal</i> Richard OLLIVIER 
<i>Conseillère municipale</i> Aude LEGRAS 	<i>Conseiller municipal</i> Herve KIKI 	<i>Conseiller municipal</i> Jérôme SIRET 	<i>Conseillère municipale</i> Sandrine LODS 






COMMUNE DE

Boulouparis

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nouvelle-Calédonie
Province Sud

<p><i>Conseiller municipal</i> Philippe LEMAITRE</p> 	<p><i>Conseillère municipale</i> Sonia MAHOSSEM</p>	<p><i>Conseiller municipal</i> Roger THEVEDIN</p> 	
<p>Visa Certification caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de sa transmission à la SAS le/..../.....</p>			
<p><i>Le maire</i> Pascal VITTORI</p> 			

SUBDIVISION
ADMINISTRATIVE SUD

20 JUIL. 2023

Contrôle de légalité